

PAGES SPÉCIALES  
« PARENTS DANS LE VAL D'OISE »

Le magazine de la FCPE  
Pour l'enfant vers l'homme

# la revue DES parents

ISSN 0223-0232

Revue des Parents n° 391  
Décembre 2013

**ACTU 95**

## « L'école pour tous » doit se mettre en place

Le Ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon, a installé le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), le jeudi 10 octobre 2013, à l'Institut de France.

Il a également dévoilé la composition du conseil et exposé les missions qui lui sont confiées.

La création du CSP est inscrite dans la loi de Refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 afin de garantir la transparence et la qualité du processus d'élaboration des programmes scolaires.

Parmi ses premières missions, le CSP doit notamment faire des propositions de nouveaux programmes pour la maternelle, l'école élémentaire et le collège.

Le CSP est sous la présidence de notre ancien Recteur, Alain Boissinot.

La FCPE 95 prend acte de cette volonté de poursuivre la Refondation de l'école. Les récents soubresauts qui ont secoué l'application des nouveaux rythmes scolaires ne doivent pas empêcher la mise en place d'une école pour tous.

La FCPE est entièrement mobilisée pour que la prise en compte des besoins de l'enfant, tant sur le plan des contenus que des rythmes, se fasse dans les meilleurs délais et conditions.

Certes, comme toute mesure qui bouleverse les habitudes, les dispositifs nouveaux ne vont pas de soi et doivent être adaptés, modifiés et améliorés au cours de leur mise en place.

Et il faut se saisir de cette démarche novatrice pour modifier ou transformer des pratiques qui doivent effectivement changer.

Nous demandons la gratuité des activités proposées, une meilleure adaptation des rythmes pour les enfants en maternelle, la professionnalisation du métier de l'animation, des formations à haut contenu et une revalorisation de leurs statuts et salaires... Les animateurs sont les véritables acteurs de cette réforme pour ce qui concerne le travail périscolaire et la liaison avec le travail scolaire.

Cette responsabilité majeure doit être reconnue.

.../...

### Sommaire :

**ACTU 95**  
PAGES I et II

**La Participation des élèves à leur propre éducation et à la prise de décisions**  
PAGE III et IV

**Agir pour le droit universel à l'éducation**  
PAGES V et VI

**Budget des collèges, le compte n'y est pas !**  
PAGE VII

**Divers**  
PAGE VIII

Directeur de la rédaction : **Bruno Brisebarre**

101 rue du Brûloir – 95000 CERGY Tél : 01.30.32.67.67

www.fcpe95.com – mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

.../....

L'école maternelle a retrouvé une véritable place au sein de l'Ecole et nous nous félicitons de cela. Nous sommes loin des propos d'un ministre qui disait que les enseignants « ne changeaient que les couches ». On mesure bien là la différence d'ambition.

Chaque acteur doit faire preuve de créativité et d'engagement en faveur des enfants et l'Etat doit apporter les garanties en matière d'égalité territoriale et de moyens complémentaires aux communes.

Dans les jours qui viennent, tous - organisations syndicales, associations, mouvements pédagogiques, Fédérations de Parents, DASEN - vont se pencher sur les dernières propositions des villes qui appliqueront la réforme en 2014.

C'est l'avenir de nos enfants et de nos jeunes qui est en jeu.

Les élections municipales arrivent et la question de l'éducation doit être la question centrale de cette campagne.

Nous devons replacer l'enfant au centre du système éducatif.

Certes, cette formule provoque, chez certains, sarcasmes et railleries, sans doute parce qu'elle invite à une véritable révolution du monde de l'Education Nationale et de notre société.

La FCPE, quant à elle, n'a jamais renoncé à cet objectif clairement énoncé dans la loi sur la Refondation de 8 juillet 2013. Ainsi, quand nous parlons des rythmes, pouvons-nous continuer à laisser certains de nos jeunes collégiens, certains de nos jeunes lycéens avoir huit heures de cours en continu sur cinq jours, voire six, avec uniquement trente minutes de pause pour déjeuner et

des devoirs en grand nombre à faire à la maison le soir .

Nous demandons que le Conseil Supérieur des Programmes refonde les programmes et que les méthodes pédagogiques changent.

22.000 jeunes décrochent chaque année. Nous sommes dans une situation d'urgence afin d'arrêter cette hémorragie.

Etant nouvellement nommé au Conseil Economique Social Environnemental Régional de L'Ile de France, la question de l'échec scolaire et du décrochage sera une de mes préoccupations principales pendant les six prochaines années.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui fêtera le 20 Novembre ses 24 ans, est remise en cause ces dernières semaines en France et, en particulier, sur la question fondamentale du droit à l'éducation pour tous.

La France a une tradition républicaine du droit du sol. Notre devise républicaine est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Depuis quand un enfant né en France, pays des Droits de l'Homme, serait-il différent d'un enfant né de parents français ? Sommes-nous encore républicains quand on demande à un enfant de choisir entre sa famille expulsée au Kosovo ou d'aller à l'école en France ?

Pour la FCPE 95, tous les enfants doivent avoir les mêmes droits, tous les enfants doivent avoir accès à l'Ecole. Nous resterons vigilants pour faire respecter la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

**Bruno BRISEBARRE**  
**Président de la FCPE 95**



## ***La Participation des élèves à leur propre éducation et à la prise de décisions***

Le 20 Novembre nous célébrons la Journée des Droits de l'Enfant instaurée depuis le 20 Novembre 1989, date à laquelle l'ONU adoptait la Convention Internationale des Droits de l'Enfant-CIDE.

L'origine de cette convention remonte aux travaux du pédagogue Polonais Janusz Korczak (1878-1942) qui a fait de la participation des enfants un fil conducteur de son action. Ce précurseur de la Déclaration des Droits de l'Enfant adoptée par l'ONU en 1979 et qui deviendra la CIDE en 1989 a consacré sa vie aux enfants dont il avait pris la charge.

Il a mené des projets expérimentaux, aujourd'hui mondialement reconnus, tels que la création de la « République des enfants ».

Il périt en déportation avec les enfants qu'il n'avait pas voulu abandonner.

*« Nous ne donnons pas aux enfants les moyens de s'organiser. Irrespectueux, défiants, mal disposés à leur égard, c'est bien mal que nous en prenons soin. Pour savoir comment nous y prendre, il nous faudrait s'adresser à des experts, et les experts ici ce sont les enfants. » Janusz Korczak*

D'autres pédagogues mèneront des travaux dans le même sens, faisant de la participation des enfants un pilier de leur conception pédagogique.

Ainsi La « libre communauté scolaire » d'Odenwald, en Allemagne, créée par Paul Geheeb (1870-1961), avant la première guerre mondiale.

L'expérience de Moisey Mikhaylovich *Pistrak* (1888 - 1940) au tout début de l'URSS. Pour *Pistrak*, le rôle du pédagogue est important dans la formulation et le développement de leurs intérêts sociaux. « Il lui faut susciter chez les enfants des préoccupations chargées de sens social, les élargir, les développer, en permettant aux enfants eux-mêmes la recherche des modes de réalisation ».

La cité des enfants de Werner Bischof (1916-1954) à Hajduhadhaza créée en Hongrie, en 1946.

Et aussi Alexander Sutherland *Neill* (1883 - 1973) à Summerhill :

« Il n'existe pas de liberté absolue. Quiconque permet à un enfant de faire tout ce qui lui plaît est sur une voie dangereuse...Personne ne peut avoir une liberté totale, car les droits des autres doivent être respectés...La liberté n'implique pas l'anarchie. »

Dans son école de Summerhill en Angleterre, Neill réunit, en internat, une cinquantaine d'enfants.

On y traite les enfants en égaux.

Les adultes respectent l'individualité et la personnalité de l'enfant.

Neill veut libérer les enfants de toute contrainte autoritaire, mais il lui faut trouver un système qui permette l'exercice de la liberté individuelle dans une école autonome et démocratique où les droits de chacun et l'intérêt collectif sont respectés.

Et en France Célestin Freinet (1896-1966) « Un article des statuts de la coopérative des enfants dit : « Toute exploitation d'une personne par une autre est interdite dans la communauté », ce qui signifie non seulement que les enfants ne doivent pas s'exploiter entre eux, mais que les enfants ne doivent pas exploiter les adultes, ni ceux-ci exploiter les enfants. C'est pourquoi il n'y a chez nous ni bonnes ni serviteurs, mais des collaborateurs ayant les mêmes droits quels que soient leur âge et leur fonction » Célestin Freinet L'EDUCATEUR, 7, janvier 1936.

Et on pourrait citer aussi Maria Montessori, Paulo Freire, Ovide Decroly, Jean Piaget, John Dewey et bien d'autres encore.

Pour prolonger tous ces travaux, et s'appuyant sur l'article 12 de la CIDE, l'UNICEF a engagé un important travail de soutien pour la « Promotion de la participation des enfants aux processus démocratiques » à travers le monde que vous pourrez consulter en lisant la contribution de Gerison Lansdown sur le lien suivant [www.unicef-irc.org/publications/pdf/insight6f.pdf](http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/insight6f.pdf).

.../...

## ***La Participation des élèves à leur propre éducation et à la prise de décisions (suite)***

.../...

Dans cette très riche réflexion, Gerison Lansdown examine l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, selon lequel les enfants ont le droit de participer aux décisions qui les concernent.

Lansdown se livre à une étude approfondie de la signification de cet article en tant qu'instrument au service des enfants pour protester contre les violations de leurs droits et agir pour défendre ces droits.

Elle met aussi l'accent sur ce que l'article n'énonce pas, par exemple le fait qu'il ne donne pas aux enfants le droit de fouler aux pieds les droits des autres en particulier des parents. Elle recommande avec insistance d'écouter les enfants, indique les conséquences d'un manquement en ce sens et récuse un grand nombre des arguments qui ont été émis contre la participation des enfants.

Ce document se veut, avant tout, un guide pratique sur la question, fournissant des listes récapitulatives claires pour la participation des enfants aux conférences, et de nombreux exemples concrets d'initiatives récentes.

Il est notamment fait état d'une enquête menée en Autriche en 1997 auprès de 800 jeunes de 13 à 17 ans pour savoir s'ils étaient intéressés à une information et à une participation politiques. 93% souhaitaient être informés de tout nouveau projet dans leur municipalité et 65% souhaitaient des heures de consultation pour les jeunes avec les représentants politiques. Les résultats révélaient que la plupart désiraient une majeure participation.

L'opinion partagée par beaucoup de jeunes est résumée par le commentaire d'un des participants à un débat avec des jeunes, dirigé par Euronet, une organisation européenne de droits des enfants, pour sonder leurs opinions sur la discrimination à

l'égard des enfants : « Il y a un tas de gens qui veulent donner leur avis mais ou ils n'en savent pas assez sur la façon de s'y prendre ou ils ont effectivement la parole mais personne n'en tient compte, ce qui fait qu'ils ne diront plus rien ».

### **Pourquoi les enfants veulent être associés aux questions qui les concernent**

Cela leur fournit de nouvelles compétences.

Cela renforce leur estime de soi.

Cela les aide à lutter contre le sentiment d'impuissance souvent associé à l'enfance.

Cela leur permet de s'attaquer aux violations et à la méconnaissance de leurs droits.

Ils ont beaucoup de choses à dire.

Ils pensent que les adultes se trompent souvent.

Ils considèrent que leur contribution pourrait mener à de meilleures décisions.

Ils considèrent qu'il est juste de les écouter lorsqu'il s'agit de leur vie.

Ils veulent contribuer à un monde meilleur.

Cela peut être amusant.

Cela donne la possibilité de rencontrer d'autres enfants de milieux et d'âges différents possédant une expérience diverse.

C'est en s'appuyant sur les travaux de tous ces grands pédagogues que sont nés les Conseils d'enfants, les Coopératives scolaires, l'expérience des Conseils d'enfants de Nantes et d'autres formes de participation dont les Conseils de Vie Lycéenne.

**Il serait peut-être temps de donner à tous ces outils les moyens de vivre pleinement et de considérer les enfants et les jeunes comme des êtres doués de raison aptes à prendre leur place dans le processus décisionnel démocratique préconisé par l'UNICEF.**

**Manuel Alvarez**

## ***Agir pour le droit universel à l'éducation***

Avec les cas médiatisés de Léonarda dans le Doubs et de Khatchik à Paris, l'actualité remet en lumière la situation de ces jeunes, souvent mineurs, qui, sans papiers du fait des règles administratives en place, voient leur droit universel à l'éducation remis brutalement en cause.

Ces situations ne sont pas exceptionnelles malheureusement, même si toutes n'ont pas eu droit à un tel traitement médiatique.

Dans le Val d'Oise, les situations familiales d'origines diverses sont nombreuses.

Beaucoup de ces familles vivent dans des hôtels, logées par le 115, ballottées de ville en ville au gré des décisions administratives et se raccrochant autant que de possible à l'école où leur enfant a pu un jour être inscrit. Ainsi, il n'est pas rare qu'une famille, logée dans un hôtel dans une ville du bassin de Gonesse et dont l'enfant est scolarisé sur cette ville, soit en cours d'année déplacée et relogée sur le bassin de Cergy, obligeant la famille à des transports très fastidieux, tôt le matin et tard le soir, pour ne pas perturber encore davantage la scolarité de l'enfant.

Dans les permanences de RESF (Réseau d'Education Sans Frontières), nous voyons arriver des familles parfois accompagnées par des parents d'élèves ou adressées à nous par des enseignants ou des assistantes sociales faute de voir aboutir, par les voies normales, les demandes de régularisation.

Parfois des obstacles administratifs, souvent bénins, mais déjà pénibles pour un citoyen français ou étranger en situation régulière, se transforment pour elles en cauchemar car tout s'enchaîne et peut conduire à une décision d'OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français).

**Une affiche dans le panneau de l'école, une information qui circule parmi les familles peuvent aider à une prise de contact indispensable. Là encore les parents FCPE en phase avec nos valeurs sont incontournables.**

D'autres jeunes, arrivés en France sans famille, peuvent être hébergés dans des foyers sociaux, nous agissons alors en coopérant avec les éducateurs qui en ont la charge pour tenter de fluidifier leur parcours administratif et leur permettre ainsi de trouver une formation leur ouvrant l'espoir enfin d'une vie meilleure. Les parcours de ces jeunes, Mineurs Isolés Etrangers, ont souvent été dramatiques et demandent une prise en charge spécifique ; c'est pourquoi aujourd'hui ces jeunes sont répartis à leur arrivée en France sur l'ensemble du territoire national.

**Manuel Alvarez**

*La suite de cet article, page VI*

## ***Agir pour le droit universel à l'éducation***

### ***Qui s'occupe des enfants nouvellement arrivés ne parlant pas français ? Le CASNAV***

L'Académie de Versailles affiche une priorité à l'accueil des élèves étrangers et allophones : c'est la mission du CASNAV dans le Val-d'Oise

Le CASNAV, Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs, est chargé de l'accompagnement de la scolarisation dans les 1er et second degrés d'une part, des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et d'autre part, des enfants du voyage.

Les services académiques du Val-d'Oise, comme pour les années précédentes constatent une augmentation du nombre de jeunes nouvellement arrivés en France. Depuis plusieurs années, nous constatons également qu'en particulier pour les enfants du voyage, il existe une disparité dans l'Académie dans la scolarisation des enfants du voyage entre le premier degré (scolarité bien suivie) et le second degré (déscolarisation massive).

Cette disparité existe aussi de façon flagrante dans la prise en charge de ces enfants entre les différents départements composant l'Académie de Versailles, ainsi en Juin 2012 :

<b><i>Yvelines</i></b>	<b><i>premier degré</i></b>	<b><i>145 inscrits en soutien spécifique</i></b>
<b><i>Essonne</i></b>	<b><i>premier degré</i></b>	<b><i>336 inscrits en soutien spécifique</i></b>
<b><i>Hauts de Seine</i></b>	<b><i>premier degré</i></b>	<b><i>5 inscrits en soutien spécifique</i></b>
<b><i>Val d'Oise</i></b>	<b><i>premier degré</i></b>	<b><i>829 dont 420 inscrits en soutien spécifique</i></b>

**Manuel Alvarez**

## ***Budget des collèges : le compte n'y est pas !***

Lors du CDEN du 17 octobre, le Conseil Général a présenté son projet de dotation globale de fonctionnement des collèges du Val d'Oise.

Le constat pour les parents : non seulement le compte n'y est pas, mais les familles vont encore payer, et payer plus cher.

Décision la plus visible : le prix de référence du repas augmente, une nouvelle fois cette année, pour atteindre 4€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cela pèsera sur le budget des familles qui voient leurs charges augmenter mais pas leurs salaires.

Autre point, obscurci par le sigle FARPI : les habitants payent des impôts qui servent à rémunérer les salariés et les matériels de la restauration scolaire, le prix du repas devrait donc être exclusivement celui de la nourriture.

En réalité, les familles payent une deuxième fois pour ces mêmes dépenses, via ce FARPI. Ce n'est certes pas nouveau, mais cela reste contestable.

Concernant le fonctionnement des collèges, le conseil général est obligé de prévoir les augmentations de dépenses liées à l'eau et l'énergie (augmentations comme pour les habitants), mais, sur les autres postes, il prévoit un gel des dépenses par élève.

On peut donc craindre que les établissements continuent de piocher sur leurs fonds de réserve (quand ils en ont), ce qui ne peut durer indéfiniment.

Il est important de noter que, pour un certain nombre de classes spéciales (Segpa, Ulis, sections sportives...), une dotation spécifique est donnée à l'établissement.

Lorsqu'en Conseil d'Administration, vous discutez du budget de fonctionnement, demandez à connaître les règles générales de dotation, et utilisez ces informations pour que la dotation spécifique aille, autant que possible, pour le fonctionnement de la classe spéciale.

Au final, les représentants des parents d'élèves ont voté à l'unanimité contre le projet de dotation, de même que la quasi-totalité des représentants des enseignants et personnels.

**Philippe Renou**

## Pour rester en contact avec la FCPE95 :

- \* Consultez le site internet du CDPE :  
<http://www.fcpe95.com>
- \* Abonnez-vous à la newsletter. Inscrivez-vous directement sur notre site internet : <http://www.fcpe95.com>
- \* Facebook : [www.facebook.com/fcpe.valdoise](http://www.facebook.com/fcpe.valdoise)
- \* Twitter : [twitter.com/fcpe95](https://twitter.com/fcpe95)

**ASSURANCE SCOLAIRE**

Recommandée par la 

À partir de **9,90€** par an

**-20%** pour toute 1<sup>ère</sup> adhésion d'un enfant en maternelle.

**La MAE protège plus de 8 millions d'enfants.**

**Attestation immédiate sur [mae.fr](http://mae.fr)**

**ENGAGEMENT N°4 : PROTÉGER LES ENFANTS SANS LOGIQUE DE PROFIT**

Trop de parents pensent que leur Responsabilité Civile suffit à protéger leurs enfants. Oui, s'ils causent des dommages mais non s'ils sont victimes d'un accident.

Depuis 1932, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident causé ou subi par leurs enfants à l'école.

  
**MON PREMIER ASSUREUR**

Tous nos engagements sur [mae.fr](http://mae.fr)

MAE de la Région Parisienne • 02 32 83 60 75 • 9 rue d'Argenson - 75008 PARIS • [contact@maerp.fr](mailto:contact@maerp.fr)